

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020  
Salle du Chardon Bleu  
(Réunion tenue à huis clos compte-tenu des mesures liées au COVID-19)**

Sur convocation du 05 juin 2020  
La séance débute à 17h

**Sont présents :** M. MASLO Raymond, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. COLLAUD Alain, Mme FAIVRE Monique, M. JOSSINET Fabien, M. LEGRAND Yves, Mme VEUJOZ Patricia, M. HUGUES Gérard, Mme FAVIER Pascale, Mme GIRARDEY Stéphanie, M. MASSON Julien

**Sont absents et excusés :** /

**Madame VEUJOZ Patricia est nommée secrétaire de séance**

En ouverture de séance, Monsieur le maire propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public,
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- Convention de déneigement et de traitement des RD114 - 114b – 114e – Autorisation de signature,
- Bail emphytéotique administratif avec le SIAG et projet de création d'un local de stockage explosifs.

Il propose que ces points viennent compléter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 mai 2020**

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Point 2 : Désignation de représentants de la commune dans les assemblées**

Monsieur Raymond MASLO, maire, rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner les nouveaux délégués représentant la commune aux syndicats et administrations extérieurs.

Il propose de désigner :

**TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE (TE38) :**

Délégué : Alain COLLAUD  
Suppléant : Julien MASSON

**COMITE DE RIVIERE ROMANCHE :**

Délégué : Julien MASSON  
Suppléant : Fabien JOSSINET

**SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES :**

Délégué : Julien MASSON

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 3 : Décision modificative n°1 Budget communal – Virement de crédits**

Monsieur le maire, rappelle qu'il convient de procéder à une régularisation de compte à compte.

Il propose les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6161 : Assurance multirisque	45.45 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>45.45 €</b>	
D 6711 : Intérêts moratoires.pénalités		45.45 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>45.45 €</b>

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 4 : Subvention aux associations**

Monsieur le maire propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Points ajoutés à l'ordre du jour :**

**Point 5 : Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public**

Monsieur le maire indique que le comptable public ne peut engager des mesures d'exécution forcée à l'encontre d'un débiteur d'une collectivité territoriale qu'avec l'autorisation préalable de l'ordonnateur qui a émis le titre de recette. En pratique, ce dispositif est lourd à gérer du fait que l'autorisation doit être donnée pour chaque acte d'exécution forcée.

Il propose d'accorder sur la durée du mandat en cours à Madame Janine MORDEGAN, comptable public de la commune depuis le 1<sup>er</sup> Août 2012, une autorisation générale et permanente à toutes les mesures d'exécution forcée nécessaires au recouvrement des titres de recettes du budget principal, du budget eau et assainissement.

Cette autorisation est valable jusqu'à révocation.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 6 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission, outre le maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants sont désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de l'Isère, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Il propose de dresser une liste de 24 noms, qui sera proposée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de l'Isère.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 7 : Convention de déneigement et de traitement des RD114 - 114b – 114e – Autorisation de signature**

Monsieur le maire, rappelle que la présente convention a pour objet de définir les conditions particulières d'interventions de la Maison du Département de la Matheysine pour le déneigement des routes départementales n°114, 114b et 114e classées en agglomération, pendant la période hivernale allant du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril de l'année suivante, sur la commune de La Morte, dans le but d'obtenir un résultat de traitement appelé « route blanche ».

Il propose de l'autoriser à signer les documents afférents à cette convention.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 8 : Bail emphytéotique administratif avec le SIAG et projet de création d'un local de stockage explosifs**

Monsieur le maire, rappelle qu'il convient de l'autoriser à signer un bail emphytéotique entre la commune et le SIAG, pour l'implantation d'un local de stockage explosifs pour le déclenchement d'avalanches.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Informations au conseil :

- \* Renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 (28h semaine).
  
- \* Visioconférence à la Communauté de Communes et échanges avec la Préfecture quant à la gestion du SIAG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Fait à La Morte, le 15 juin 2020

La Secrétaire de séance  
Patricia VEUJOZ



Le Maire  
Raymond MASLO